Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 DÉCEMBRE 1868

4e année. N° 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Villommet, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Neuchâtel*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. Biographie populaire des pédagogues suisses (Emmanuel de Fellenberg. Suite.). — Méthodes de lecture (Statilégie.— Suite.). — Correspondances (de Genève : fondation des constructions académiques ; de Neuchâtel : jurys d'examens ambulants). — Intérêts de la Société (Séance du Comité central ; Don pour les instituteurs tessinois victimes de l'inondation). — Chronique bibliographique (Exercices de composition et de décomposiiion des nombres ; Cours méthodique de calligraphie). — Chronique scolaire. — Table des matières de la 4me année.

BIOGRAPHIE POPULAIRE DES PÉDAGOGUES SUISSES

Emmanuel DE FELLENBERG

(Suite.)

Parmi les visiteurs d'Hofwyl et admirateurs de Fellenberg, à cette époque, on trouve le comte Capo d'Istria, le généreux ministre de l'empereur Alexandre, le héros polonais Kosciusco, l'encyclopédique lord Brougham, lady Byron, la femme du grand poète, et ce quaker philantrope du nom d'Allen auquel la Grande-Bretagne est

redevable de plusieurs institutions imitées de celles d'Hofwyl. Les frères Charles et Auguste Pictet de Genève ont aussi contribué à la célébrité des établissements de Fellenberg par les articles publiés dans la *Bibliothèque britannique*, dont ils étaient les rédacteurs.

Mais pendant que les étrangers et un certain nombre d'indigènes célébraient les mérites de l'organisateur d'Hofwyl, l'autorité cantonale portait sur lui un regard soupçonneux et la commission nommée par l'autorité fédérale pour examiner l'établissement, déclarait l'œuvre trop grandiose et dépassant les forces d'un seul homme.

Et cependant, dans ce moment-là même, cet homme énergique trouvait son œuvre incomplète parce qu'elle n'embrassait encore que quelques classes de la société humaine au lieu de les embrasser toutes.

L'année 1808 vit s'élever un collége destiné à recevoir des jeunes gens des premières familles. Le collége ouvert aux nobles et aux riches ou la *Grande Maison*, comme on l'appelait, réussit aussi bien que les institutions précédentes; on vit affluer des jeunes gens de toutes les nations, à commencer par les jeunes patriciens de Berne et à finir par les princes et les fils de têtes couronnées. La Grande Maison confondit toutes les langues, toutes les religions et devint un véritable établissement cosmopolite, au mécontentement des uns qui regrettaient de voir s'effacer le cachet national et confessionnel et à l'admiration des autres qui y trouvaient une image en miniature de la fusion universelle et de la famille humaine. Ce n'est pas que Fellenberg entendit le moins du monde influer sur la religion de ses élèves. Chaque culte avait son service spécial et son personnel propre.

Le chef des établissements d'Hofwyl n'avait travaillé jusque là que pour l'éducation masculine. L'idée lui vint de faire aussi quelque chose pour l'éducation du sexe. Un pensionnat pour les demoiselles s'éleva sous la direction de Mme de Fellenberg et de ses filles et se maintint pendant douze ans dans une situation florissante.

On avait souvent fait au célèbre philantrope le reproche d'avoir monté ses établissements sur un trop grand pied pour qu'il fut aisé de les reproduire ailleurs. Fellenberg répondit à ce reproche par la création d'une école-colonie de pauvres à Maikirch, à deux lieues

d'Hofwyl (1823). Onze élèves pauvres, accompagnés d'un maître, furent installés dans une masure et sur un terrain ingrat. Et au bout de quelque temps la colonie avait prospéré au point qu'elle put rembourser les avances faites par le fondateur après avoir amélioré la terre et transformé la masure en une demeure propre et très habitable. « Avec quel intérêt, disait à ce sujet l'auteur de la notice anonyme qui a paru dans la *Revue suisse* de 1845, ne suit-on pas cette première tentative, germe heureux que fécondera sans doute l'avenir !... On peut sourire en se rappelant Capo d'Istria allant surprendre avec le don magnifique d'une vache les petits colons de Maikirch, ou un autre ami de l'éducation, Bonafous, leur amenant deux cochons..... »

La pensée de Fellenberg n'était pas circonscrite à ses créations propres; elle embrassait tout le domaine de l'instruction publique et celui de l'éducation populaire en particulier. L'année 1808 avait été marquée par la tenue d'un grand *cours normal* qui réunissait des instituteurs de toutes les parties de la Suisse au nombre de 300. Chaque année dès lors, sans s'inquiéter de l'ombrageuse suspicion du gouvernement de Berne, Fellenberg avait continué à réunir à Hofwyl un certain nombre de maîtres d'écoles. « Pestalozzi, écrivait Mme de Staël dans son beau livre sur l'Allemagne, n'est pas le seul dans la Suisse allemande qui s'occupe avec zèle de cultiver l'âme du peuple; c'est sous ce rapport que l'établissement de M. de Fellenberg m'a frappé. Beaucoup de gens y sont venus chercher de nouvelles lumières sur l'agriculture. Mais ce qui mérite l'attention des amis de l'humanité, c'est le soin que prend M. de Fellenberg de l'éducation des gens du peuple; il fait instruire, selon la méthode de Pestalozzi, les maîtres d'écoles des villages, afin qu'ils enseignent à leur tour les enfants; les ouvriers qui labourent ses terres, apprennent la musique des psaumes et bientôt on entendra dans la campagne les louanges divines chantées avec des voix simples mais harmonieuses qui célèbrent à la fois la nature et son auteur. Enfin M. de Fellenberg cherche par tous les moyens en son pouvoir à former entre la classe inférieure et la nôtre un lien libéral, un lien qui ne soit pas uniquement fondé sur les intérêts pécuniaires des riches et des pauvres. »

Après la révolution de 1831, les cours de répétition donnés par Fellenberg prirent un caractère officiel et se transformèrent en école normale. Le nouveau régime alloua une somme que le chef des écoles d'Hofwyl employait à acheter des livres qu'il distribuait gratuitement aux instituteurs. Quant à l'instruction et à l'entretien des instituteurs au nombre d'abord de 300, puis de 100, Fellenberg l'avait pris à sa charge avec une munificence vraiment princière et qui, à elle seule, aurait dû suffire à lui assurer la reconnaissance durable de ses concitoyens de Berne et de la Suisse.

L'année 1830 avait été signalée par une nouvelle création de l'infatigable émule de Pestalozzi; c'était celle d'une *école réale* ou *industrielle* pour les artisans et les commerçants. Cette institution répondait trop bien aux besoins de l'époque pour ne pas prendre et se développer à l'instar des autres écoles d'Hofwyl. Encouragé par le succès, Fellenberg se décida à couronner la série de ses établissements par l'école qui y manquait encore et qui, dans la règle, eût dû précéder toutes les autres : une *école enfantine*. Le cycle scolaire se trouvait alors achevé et offrait le spectacle unique en son genre d'une république intellectuelle à tous ses étages.

L'admirable activité de Fellenberg, jointe à son zèle extraordinaire pour le bien public et ses idées libérales en politique et en éducation, avaient fini par toucher beaucoup d'esprits. Il réunit les suffrages d'un certain nombre de ses concitoyens aux élections du Grand Conseil. Ses manières simples, un extérieur noble et imposant et une éloquence mâle que faisait ressortir un organe sonore, tout cela était fait pour lui assurer un certain ascendant sur une assemblée délibérante. Fellenberg fut élevé à la dignité de Landammann, président du Grand Conseil [1]. Mais ses idées trop élevées pour la masse et souvent peu en rapport avec les préoccupations du moment, lui eurent bientôt enlevé l'action momentanée qu'il exerça sur la représentation cantonale. Le rejet d'une proposition de Fellenberg,

1 « Monsieur Fellenberg ! Oh ! que j'aime ce beau vieillard, à la chevelure blanche tombant vénérablement sur ses épaules, au maintien grave et digne, aux mœurs simples et républicaines. Il y a dans ce corps de 60 ans une énergie de jeunesse qui étonne. Sa voix est mâle, forte, vibrante et la chaleur de son âme se reflète dans chacune de ses paroles. Fellenberg est un Suisse de l'époque héroïque de notre histoire ; voilà pourquoi son individualité tranche dans la salle du Grand Conseil, où elle apparaît comme étrangère et exilée.... » *Le Grand Conseil de Berne sous la constitution de 1831*. Berne 1867, chez Stæmpfli. Ecrit intéressant, mais quelque peu ampoulé et pédantesque.

tendant à remettre à l'Etat ses établissements, amena une rupture ouverte. Les conditions que faisait le célèbre organisateur étaient cependant très favorables et avaient pour but le développement ultérieur de ces institutions dans l'intérêt général. On ne voulut cependant y voir que le résultat d'un calcul personnel, alors que tous les antécédents de cet homme de dévouement excluaient toute interprétation de ce genre. Fellenberg, blessé au cœur, renonça aux fonctions publiques, mais ne cessa pas pour tout cela de s'occuper des idées et des plans qui tendaient à l'amélioration de l'existence matérielle et morale de l'individu et de la société. Il méditait encore la fondation d'une grande école industrielle pour toute la Suisse, lorsque le doigt glacé de la mort se posa sur ce grand citoyen et ce bienfaiteur de l'humanité.

Des nombreux établissements fondés par Fellenberg, un seul est resté debout et subsiste encore aujourd'hui. Mais les semences qu'il a jetées en terre ont fructifié en Suisse d'abord où les écoles des pauvres, les écoles réales, les écoles normales et les écoles d'agriculture se sont multipliées; puis dans l'Europe entière et même au-delà des mers où l'œuvre de Fellenberg a trouvé des imitateurs et des enthousiastes.

A. D.

DES MÉTHODES DE LECTURE

STATILÉGIE

ou méthode pour apprendre à lire en quelques heures.

(Rapport présenté à la Société pédagogique (section de Neuchâtel) par M. Bertrand, instituteur à l'Ecole primaire.)

(Suite.)

Jusqu'ici l'élève a toujours prononcé les lettres suivant les indications données au premier tableau (*be*, *re*, *se*). Le moment est venu de l'exercer à prononcer les consonnes comme on le fait en parlant. Voici le procédé. Veut-on, par exemple, lire le mot *var*? on prononce lentement, l'une après l'autre chacune des lettres, en soutenant le son du *v* jusqu'au moment où *a* sera produit; on soutient à son tour celui-ci jusqu'à l'instant où *r* se fait entendre. La lecture n'est que cet exercice plus rapidement reproduit. Quand l'élève y sera suffisamment habitué, il saura lire, lentement, il est vrai, (l'habileté est un fruit du travail et du temps); mais, enfin, il lira tous les mots qu'on lui présentera. Il prononcera peut-être encore

quelques-unes des finales muettes qui figurent dans la plupart de nos mots, et trébuchera aux exceptions dont notre langue fourmille. Pour vaincre ces difficultés, M. de Laffore indique quelques règles, et, surtout, il fait appel à la connaissance que l'élève a déjà de la langue et à l'oreille qui, dans la plupart des cas douteux, suffit pour rectifier une prononciation contraire à l'usage.

En résumé, la statilégie appelle les lettres *de*, *ve*, *re*, pour commencer, sauf à rectifier bientôt cette appellation par celle qu'ont les lettres dans la prononciation ordinaire. Elle nomme, sans décomposition, par le son qu'ils représentent, les divers groupes de lettres qui remplacent les voyelles et les consonnes. Elle fixe la valeur de position des lettres au moyen de quelques règles et de la division des mots en syllabes.

Cette méthode considère la lecture comme un simple énoncé de consonnes et de voyelles, et fait passer, sans épellation et, pour ainsi dire, de plein saut, de la connaissance des signes à la lecture. Elle donne, enfin, quelques règles qui facilitent un peu l'étude des exceptions.

Nous avons cherché, dans ce qui précède, à faire connaître les traits saillants de la statilégie; nous essayerons pareillement de signaler les avantages et les imperfections de cette méthode.

La dénomination lafforienne des lettres est avantageuse parce qu'elle se rapproche de la prononciation ordinaire et s'oppose moins que l'ancienne à la modification que la consonne fait subir à la voyelle : *c o re* est plus près de *cor* que *cé o erre*.

L'étude des consonnes et des voyelles écrites au moyen de plusieurs lettres est plus rationnelle, plus facile et plus courte par la nouvelle méthode que par l'ancienne.

L'importance donnée au son plutôt qu'au signe est tout-à-fait logique et a, entre autres conséquences, celle de mettre plus d'ordre et un ordre plus naturel dans les matières qu'il n'y en avait souvent.

La distinction établie entre la valeur ordinaire et la valeur accidentelle des lettres, ainsi que les règles qui déterminent cette dernière est heureuse ; elle contribue à la clarté de la méthode.

Mais le grand progrès de la statilégie, c'est la suppression de l'épellation, conséquence forcée de la loi de lecture formulée en ces termes par M. de Laffore :

« Pour lire, il faut prononcer successivement les voyelles et les con-
» sonnes dans l'ordre où elles sont écrites. »

Le résultat final de tous ces avantages est de faire parvenir au but avec

beaucoup plus de facilité et d'assurance et, surtout, en moins de temps que par les méthodes d'épellation et de syllabation.

Il est cependant difficile de parvenir à la perfection, surtout quand on y tend par des chemins nouveaux. La statilégie, malgré toute sa supériorité, paie aussi son tribut à la faiblesse humaine. Ainsi, on pourrait demander à quel point il est permis à une méthode de lecture de s'arrêter uniquement à la partie matérielle des mots, et à ne voir dans l'élève qu'une machine à traduction répondant à la vue des lettres comme un orgue à la pression des touches.

Les idées de M. de Laffore sur les voyelles nasales ne paraissent pas admissibles et la règle pour la division des mots en syllabes ne diffère guère de celle qu'enseigne l'usage. Elle n'est d'ailleurs ni complète, ni toujours conforme à l'étymologie, et péche parfois contre l'usage lui-même. Mais ces imperfections nous paraissent trop légères pour déprécier les avantages généraux de la méthode.

Nous n'en pouvons dire autant de l'alphabet statilégique, où sont appliqués les principes de la méthode. Ce manuel, excellent pour des adultes et des élèves déjà développés, manque de plusieurs des qualités nécessaires aux ouvrages qui doivent être mis entre les mains des enfants. Nous ne relèverons que les deux défauts qui nous ont paru les plus graves.

Le premier et principal reproche à faire à ce manuel est d'être trop bref. Les matières, d'ailleurs logiquement disposées, sont condensées dans quatre pages; il en résulte que les difficultés, bien que graduellement présentées, apparaissent presque simultanément. Il faut que l'élève apprenne rapidement ou qu'il répète toujours les mêmes exercices. Or, chacun sait que les enfants apprennent lentement, parce qu'ils oublient vite, et que, pour cette raison, les exercices nombreux et variés sont indispensables dans les études de l'enfance.

Nous reprocherons, en second lieu, à cet alphabet de donner à l'étude quelque chose de machinal. Nous n'en citerons comme exemple que cette division des mots en syllabes, appliquée sur la série suivante, qui, après comme avant la division, ne présente aucun sens :

p a p f cl p ap f ct boos d s l o b a f clo bis l c past cos lg.

En genéral, M. de Laffore tient peu compte des aptitudes des jeunes élèves et ne se préoccupe pas des conseils de la pédagogie pour l'éducation de l'enfance. Son isolement factice devient presque une réalité. Aussi pensons-nous que si son manuel peut être employé avec avantage par des adultes ou par des adolescents qui ne se mettent que tardivement à l'étude

de la lecture, il a besoin d'être profondément modifié pour produire tous ses effets utiles dans les écoles d'enfants.

Les défauts que nous signalons et d'autres encore ont, au reste, préoccupé plus d'un esprit depuis l'apparition de la statilégie. On a cherché à les éviter sans perdre toutefois ce qu'il y a de juste, d'utile dans la méthode vraiment nouvelle de M. de Laffore. De nombreux syllabaires ont été composés, avec plus ou moins de succès, pendant ces dernières années, d'après les principes de la statilégie. Celui qui, à notre connaissance, a le mieux répondu aux besoins des écoles, est celui de M. Regimbeau, instituteur, à Paris. On reconnaît, en lisant cet ouvrage, qu'il est autant le résultat d'une longue expérience que d'une théorie heureusement appliquée.

Nous estimons, pour conclure, que la méthode de M. de Laffore, aussi appelée statilégie, a le mérite d'avoir ouvert une voie nouvelle à l'enseignement de la lecture, en fixant l'attention, non sur les lettres, mais sur les sons que celles-ci représentent et en ramenant la lecture à l'énoncé successif de termes simples, au moyen de quelques règles faciles. Elle permet une distribution plus rationnelle des difficultés et fait atteindre le but beaucoup plus rapidement que l'ancienne méthode. Nous reconnaissons cependant que si la théorie de M. de Laffore est digne d'être connue et employée, l'alphabet du même auteur offre des défauts qui nuisent à son introduction dans les écoles. Ces défauts sont : une trop grande condensation des matières et des difficultés, et quelque chose de machinal dans les procédés. Cet alphabet convient à des jeunes gens doués d'une certaine force d'attention et de mémoire, plutôt qu'à des enfants. J. Bertrand.

Correspondances.

Genève, novembre 1868.

Pendant que la ville de Pury et d'Osterwald célébrait l'inauguration de son troisième collége, nous, les fils de Berthelier et de Rousseau, nous solennisions la pose de la première pierre des constructions académiques et un chœur d'étudiants chantait les belles paroles de votre ami M. le professeur Amiel et dont M. Stunz a composé la musique.

La première pierre des constructions académiques.

Jadis notre Genève, à la manière antique,
Hardiment, devant Dieu, se créant République,
Sur le roc du savoir fonda sa liberté.
Aujourd'hui, poursuivant l'œuvre de ces grands maîtres,
Nous faisons du rempart qui couvrit nos ancêtres
Un temple respecté !

Ce temple gardera, pour la cité future,
Les trésors de l'Histoire et ceux de la Nature;
L'esprit veut tout connaître et doit tout réunir.
Désormais la pensée est la reine du monde;
Tout par elle déjà se détruit ou se fonde :
Préparons l'avenir!

Trois siècles ont passé sur notre Académie
Depuis que l'Etat libre, avec l'Eglise amie,
Parrains de son baptême, ont béni son berceau;
De ces temps glorieux la patrie a mémoire,
Et la jeune Genève à cette vieille gloire
Voudra mettre le sceau.

Des discours remarquables furent prononcés par M. Richard conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique, M. Verchère, vice-président du Grand Conseil et qui est, comme vous savez, un homme d'école distingué, M. Braillard, etc., etc. Quelques passages de leurs discours ont paru dans le *Journal de Genève*, je ne les ai malheureusement pas sous la main. Mais tous ont dignement fait ressortir l'importance de l'édifice multiple et grandiose qui va s'élever à la science et à la *vérité*, qui est le but unique de la recherche.

Auguste vérité achève de descendre,

nous écrierons-nous avec l'auteur de la *Henriade;* car bien que chrétien convaincu et orthodoxe, je crois au progrès incessant de l'humanité.

Nous aurons donc des établissements dignes de la Cité illustrée par tant de noms glorieux dans les arts, les sciences, la littérature. Il faut espérer que nous aurons encore des hommes dignes de succéder à ceux qui leur ont frayé la voie. Il faut espérer aussi qu'on fera aux hommes qui cultivent la science, une position qui ne les suppose pas nécessairement riches à plusieurs cent mille francs, comme c'est l'heureux cas de plusieurs de nos professeurs académiques actuels. « Ce n'est pas tout que d'élever des palais à l'instruction, à la science, disait Lord Brougham, il faut que les hommes qui s'y appliquent ne soient pas sans cesse tourmentés par le souci de leur existence matérielle, et la crainte de manquer de pain dans leurs vieux jours. » Quoique fort avancés en Suisse, à ce que l'on dit et répète à notre propre louange, on n'en est pas encore là. Mais j'ai foi au progrès; nos descendants, sinon nous, y arriveront un jour.

Neuchâtel, novembre 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Un article inséré dans une feuille de ce canton exprime le vœu de voir le jury nommé pour diriger ce qu'on appelle les *examens d'Etat*, devenir ambulant, et se transporter de district en district.

Permettez-moi de venir combattre cette opinion dans votre revue.

Il n'y aurait, à mon avis, qu'un seul avantage à cette circulation du jury : c'est de dispenser les candidats d'un déplacement plus ou moins onéreux. Mais c'est là l'unique bon côté de l'idée énoncée et il ne saurait compenser les inconvénients nombreux et majeurs attachés à ce jury ambulant.

Partout aujourd'hui on tient à centraliser plutôt qu'à disséminer les jurys d'examen, par le motif essentiel qu'en les localisant, on leur fait perdre de leur valeur. On diminue les chances de composer ces commissions des personnes les plus aptes, ces personnes n'étant pas disposées ni même en état de se transporter d'un district à l'autre et de perdre ainsi un temps considérable en allées et en venues. Le but de ceux qui jettent cette idée dans le public ne saurait être sans doute de réduire le jury à n'être plus composé que de personnes des *localités intéressées*. Si l'organisation scolaire pèche par un côté dans le canton de Neuchâtel, ce n'est pas à coup sûr par excès de centralisation ; car dans aucun canton suisse les affaires scolaires ne sont aussi indépendantes de l'autorité cantonale. S'il y avait quelque chose à changer à cet égard, je crois que ce serait bien plutôt dans un sens restrictif des commissions locales que dans le sens inverse des influences partant du centre.

Le jury siégeant à Neuchâtel n'offre-t-il pas les garanties voulues de capacité et d'indépendance? S'il en était autrement, on pourrait encore en changer la composition, sans se croire obligé pour cela de lui faire parcourir tous les districts, à la recherche des candidats, dont le moins qu'on puisse exiger est, semble-t-il, qu'ils se présentent eux-mêmes. Il pourrait d'ailleurs se faire encore que le jury n'eût à siéger dans un district que pour un ou deux candidats ; de là des frais considérables et en pure perte pour l'Etat.

Je me borne pour le moment à ces deux ou trois observations, sauf à revenir là-dessus, si la discussion devait s'engager sur ce terrain....

Un instituteur neuchâtelois.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Séance du nouveau Comité central.

Le comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande a été réuni le dimanche 29 novembre pour traiter plusieurs questions importantes, relatives soit à la constitution du comité directeur siégeant à

Neuchâtel, lieu de la prochaine assemblée générale, soit à la rédaction de l'*Educateur*, soit au budget et autres objets d'administration, soit enfin aux questions à poser pour la prochaine réunion.

Le bureau du nouveau comité central avait été élu provisoirement par le nouveau comité directeur, mais devait passer à la ratification du comité central lui-même. M. Biolley, professeur à l'école industrielle de Neuchâtel (et non à l'académie, comme l'a dit par erreur le *Journal de Genève*), avait été appelé à la présidence. Le nom de M. Daguet fut prononcé au sein du comité central. Mais ce dernier déclara qu'il n'accepterait pas la présidence pour divers motifs, dont l'un était entr'autres qu'il n'avait été appelé, par l'assemblée de Lausanne, à faire partie du comité directeur qu'à titre de suppléant et qu'il estimait devoir céder cet honneur à un instituteur neuchâtelois de plus ancienne date, par déférence pour ce canton. Au vote qui suivit, M. Biolley fut confirmé président.

On s'occupa ensuite de la question de l'*Educateur*. Un membre du comité central, tout en donnant beaucoup d'éloges à l'ancien président de la société, qu'il aurait voulu voir présider la réunion générale de Neuchâtel comme il a présidé celle de Fribourg, se livra à une critique assez amère du journal, prétendant que les feuilles allemandes, la *Bernerschulblatt* entr'autres, sont plus remplies que notre revue et n'hésitent pas à prendre couleur dans certaines questions délicates qui intéressent à un si haut degré les intérêts de l'enseignement laïque en lutte avec des tendances hostiles. On dirait que l'*Educateur* a peur et louvoie. L'honorable délégué trouve aussi le nom d'*Educateur* ambitieux et voudrait un titre plus simple.

Une discussion très vive s'engagea sur ces divers points. M. Daguet déclara que, quant à lui, personnellement, il avait eu se plaindre plus que qui que ce fût des tendances hostiles dont on parlait, mais que, tant qu'il serait rédacteur, il ferait tous ses efforts pour empêcher que l'*Educateur* ne dégénérât en champion d'un système exclusif et pour maintenir cette revue scolaire dans la sphère de l'éclectisme indispensable à l'union du corps enseignant, au sein duquel les opinions sont partagées. Quant à la prétendue supériorité de telle ou de telle feuille allemande, elle est extrêmement contestable. Ce n'est en tous cas pas à la quantité qu'on juge de la valeur d'un journal quelconque. Le nom d'*Educateur* est plus beau, en effet, que celui d'instituteur; c'est un idéal, mais un idéal que tout instituteur doit se proposer d'atteindre. Il est bien de tendre un peu l'arc; la corde baisse déjà assez d'elle-même.

Au vote, la dernière opinion l'emporta sur la première. On décida, à ce

propos, que des correspondants seraient désignés par le comité directeur dans les diverses parties de la Suisse française, et que les présidents des comités cantonaux seraient tenus de mettre le journal au courant de ce qui se passe dans leurs cantons respectifs quant à l'instruction publique. Les institutrices, peu représentées jusqu'ici dans l'*Educateur*, seront invitées à y participer dans une plus large mesure.

On prit encore diverses décisions relatives à la *partie pratique* dont la rédaction, sur la demande de M. Daguet, fut confiée à M. Biolley. Il avait été question d'un *comité de rédaction* pour l'*Educateur*, M. Daguet combattit l'idée que le comité directeur fût en même temps comité rédacteur et demanda éventuellement un comité composé de représentants des divers degrés du corps enseignant. Un autre membre aurait voulu un comité de rédaction pris dans toute la Suisse romande. Toutes ces idées restèrent à la fin en minorité et la presque unanimité se prononça pour laisser la responsabilité du journal au rédacteur en chef, tout en réservant la surveillance au comité directeur, auquel le rédacteur devra en référer au besoin et communiquer les articles qu'il croira devoir refuser.

Les questions à poser pour la prochaine assemblée générale ayant été mises sur le tapis, il en fut présenté un certain nombre, parmi lesquelles nous citerons :

I. Quels sont les moyens à employer pour donner aux jeunes filles un enseignement éducatif en rapport avec leur future vocation?

II. Quelle est la meilleure manière d'utiliser les cours du soir pour élever l'enfant à la dignité d'homme moral et de citoyen, depuis sa sortie de l'école jusqu'à son émancipation civile et politique?

III. L'instituteur doit-il faire partie de la milice active?

La majorité avait d'abord rayé cette question du programme, opposée qu'elle se montrait à la *militairomanie* de nos confrères de la Suisse allemande. Mais sur la remarque que l'incorporation à la milice active avait des chances d'être adoptée dans la Suisse allemande et pourrait un beau jour être imposée à la Suisse romande, l'assemblée, à l'unanimité, maintint cette question dans ses *tractanda*. M. Friche directeur de l'école normale de Porrentruy et délégué du Jura bernois, qui venait d'assister au synode de Berne, où la majorité avait voté la proposition de faire de l'instituteur un soldat-citoyen, fut invité à rendre les idées émises au synode par M. Stämpfli, l'ancien président de la Confédération. M. Friche fit alors un exposé plein de vie et d'intérêt, qui donna lieu à une discussion assez animée. Celle-ci continuera dans l'*Educateur*, où un article très concluant de M. Bourqui, professeur et directeur d'école à Délémont, a déjà été publié sur cet objet.

Par cette brève et pâle esquisse, que le défaut d'espace ne nous permet ni d'étendre ni d'animer davantage, on doit voir que les réunions des délégués du corps enseignant n'ont pas lieu seulement pour la forme, et ne sont pas (comme le prétendent certains détracteurs) des sociétés d'assurance et d'*encensement mutuel,* mais des réunions d'hommes libres et de citoyens accoutumés à se contrôler les uns les autres et à se dire en face et tout haut ce qu'ils pensent. L'esprit de coterie peut bien exister sur ce terrain sans doute comme ailleurs; mais les yeux d'Argus ne manqueront pas pour le dépister, ni les poumons de Stentor pour le dévoiler en temps et lieu, à la plus grande gloire de l'école et de l'instruction publique. *Un suppléant.*

Nous avons omis d'annoncer qu'au mois d'octobre dernier le comité directeur de notre Société a envoyé un don de *cinquante francs* au comité directeur de la Société tessinoise des *Amis de l'éducation du peuple*, pour les instituteurs du Tessin qui ont souffert de l'inondation. Cette valeur a été remise à la caisse cantonale des secours pour être affectée à sa destination, et M. le conseiller d'Etat Morosini en a accusé réception dans une charmante lettre du 2 novembre, où il exprime à notre Société et en particulier à son comité directeur « les sentiments de la plus vive reconnaissance pour ce témoignage de la solidarité confédérale et fraternelle dont les Suisses donnent un exemple unique en Europe. »

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

10,000 Exercices de composition et de décomposition des nombres par H. Witt et F. Braeunig. — Grassart, libraire-éditeur, Paris, rue de la Paix, 2.

Cet ouvrage renferme deux volumes de 120 pages chacun.

Le premier volume est divisé en deux parties. La première embrasse les nombres de 1 à 10 et la seconde de 1 à 100. — Chacune de ces parties contient une grande, trop grande quantité peut-être, d'exercices de calcul sur les quatre opérations, sur la composition et la décomposition des nombres. Au commencement de la première partie, jusqu'à la dix-septième page, les nombres sont représentés par différents signes, tels que des bâtons, des angles, des triangles, des croix, des cercles, des étoiles, des lettres, etc., et il ne s'agit que de la composition ou de la décomposition des dix premiers nombres; puis viennent des exercices d'addition et de soustraction. — La seconde partie est une répétition de la première, avec cette différence que les exercices se font avec des nombres de 1 ou 2 chiffres et qu'elle se termine par des problèmes pratiques.

Le second volume est divisé en trois parties.

Dans la première les opérations se font sur les nombres de 100 à 1000; dans la seconde sur les nombres de à 1000 10,000, et enfin dans la troisième sur les nombres à partir de 10,000.

Dans chaque partie, il y a de nouveau un grand choix de problèmes abstraits d'abord, puis concrets sur les quatre opérations des nombres entiers.

Comme on peut le voir, ce recueil de problèmes est gradué selon l'âge et le développement intellectuel de l'élève, et ne ressemble en rien aux ouvrages que la France a produits jusqu'ici, du moins à notre connaissance.

Les auteurs se sont inspirés des idées des pédagogues allemands et de Pestalozzi en particulier. Comme ces derniers, ils ont compris que, tout en apprenant à leurs élèves la science des nombres, ils pouvaient et devaient s'en servir comme d'un moyen de culture intellectuelle.

Cet ouvrage, quoique très partiel, puisqu'il s'arrête aux quatre opérations et aux problèmes sur les nombres entiers, est appelé, néanmoins, à rendre d'excellents services à l'enseignement primaire en France. Nous lui souhaitons le succès que les auteurs sont en droit d'en attendre.

P. Ducotterd

Cours méthodique de calligraphie, par Gab. Guignard, maître de calligraphie aux Ecoles normales du canton de Vaud. Lausanne, chez l'auteur et les principaux libraires. Prix 5 fr.

Ce cours est un recueil de 50 planches gr. format, renfermant les genres d'écriture les plus usuels. L'auteur n'a pas eu l'intention de faire un travail de simple compilation, en imitant ses prédécesseurs, bien moins encore de s'en remettre au hasard pour le choix des exemples. Il a fort bien compris que pour obtenir un résultat satisfaisant, il faut qu'un cours de calligraphie soit *méthodique,* c'est-à-dire qu'il passe du simple au composé. Il commence donc par les lettres les plus aisées et par les mots que l'on peut en former; puis il avance graduellement jusqu'aux traits de plume les plus déliés qui exigent de la part de l'élève une main ferme et un coup d'œil artistique. M. Guignard n'a épargné ni temps, ni peines pour donner à son œuvre toute la perfection désirable. Ses planches sortent de l'atelier Rötig et Husi, à Murgenthal, où se trouve l'un des meilleurs graveurs de la Suisse.

Aussi le département de l'instruction publique du canton de Vaud, après avoir fait examiner ce manuel, dont les éminentes qualités ont été reconnues, en a autorisé l'emploi dans les établissements d'instruction. Cette approbation était bien due aux efforts et à la persévérance de ce zélé pédagogue, qui a montré, lors de l'exposition scolaire, les brillants résultats qu'il obtient par son système.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Argovie.— La commune de Rheinfelden, peuplée de 2000 âmes environ, a décidé d'accorder une pension de retraite à un de ses instituteurs qui a fourni une longue et honorable carrière au service de cette localité. Les journaux louent avec beaucoup de raison ce trait de libéralité, qui n'est

cependant qu'un acte de justice. C'est la rareté du fait qui en constitue le mérite. Un jour viendra, il faut le croire, où ce qui est l'exception sera la règle. La Suisse a encore bien des progrès à accomplir en ce qui concerne l'amélioration de la position de la classe enseignante. Il y a même à cet égard de grands préjugés parmi les progressistes de l'ordre purement politique.

Allemagne. — L'avis suivant publié, il y a quelque temps, par l'autorité scolaire de la ville de Cannstatt, en Würtemberg, trouverait facilement son application dans plusieurs écoles de la Suisse.

Les abus et infractions à la discipline qui se commettent, contraignent la chambre des écoles (Scholarcat) à prendre les mesures suivantes :

I. Il ne sera accordé dans la règle aucune permission d'absence qui ne sera pas motivée par une indisposition. Il ne pourra dans aucun cas être toléré qu'un élève prolonge de son chef les vacances régulières.

II. Lorsqu'un élève aurait à s'absenter de l'école pour un motif autre que des raisons de santé, il devra en obtenir l'autorisation, au préalable, du chef de l'école et cette autorisation devra être sollicitée assez à temps pour que la décision arrive au père de famille avant le moment de l'absence. Il sera pris par le Scholarcat les mesures propres à assurer l'observation de ces dispositions.

AVIS AUX INSTITUTEURS VAUDOIS

Le comité cantonal élu par l'assemblée du 6 août dernier se compose de :

MM. Blanchoud, instituteur à Lausanne, *président.*
Berney, instituteur à Cuarnens, *vice-président.*
Varidel, instituteur à Vevey, *secrétaire-caissier.*
Cauderay, instituteur à Pampigny, *suppléant.*
Gardel, instituteur à Grandson, id.

Le comité avise les instituteurs membres de la Société qui n'ont pas payé leur contribution cantonale lors de la fête des 5 et 6 août, que cette finance va être incessamment prise en rembours par la poste.

Erratum. — Une phrase de la page 383, article Tessin, doit être rétablie comme suit : « Quoique le Panthéon national de la Suisse soit riche, il nous importe de ne laisser se perdre aucune de nos gloires. »

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

ESQUISSES DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

A L'USAGE DES ÉCOLES

En vente à la librairie Victor Michel, à Porrentruy, à raison de 15 *centimes l'exemplaire,* les esquisses suivantes, sur beau papier de dessin, avec le tracé des méridiens, des parallèles et des contours des îles et des continents :

L'*Europe;* l'*Asie;* l'*Afrique;* l'*Amérique du nord;* l'*Amérique centrale,* l'*Amérique du sud;* l'*Océan Atlantique* (Mappemonde dans la projection de Mercator); la *France* avec pays avoisinants; la *Péninsule hellénique* et les mers environnantes; l'*Asie antérieure,* avec la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Rouge et le golfe Persique; l'*Indochine* et l'*Archipel asiatique.*

Les esquisses de la Suisse et de groupes de cantons suisses, ainsi qu'une esquisse du Jura bernois seront mises prochainement en vente.